

LA GRATUITE DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE EN RD CONGO : DE LA PERTINENCE A SON APPLICATION.

L'expérience des écoles de Kinkole à Kinshasa

par

Benjamin AKUNDA OKITOKONDA

*Assistant, Faculté des Sciences Sociales,
Université de Kinshasa*

Résumé

Il est à observer que l'histoire de la gratuité de l'enseignement primaire en R D Congo est essentiellement une notion constitutionnelle et par conséquent pertinente, car son application objective offre l'égalité de chance à tous les enfants à l'âge de la scolarité d'être à l'école pour apprendre à lire, compter, écrire et calculer sans payer aucun frais. Au regard de cela, une question vaut son pesant d'or : comment se présente l'application de la gratuité de l'enseignement de base dans des écoles primaires publiques de Kinkole, à Kinshasa ? C'est bien là, la question au centre de cette réflexion. Après analyse et interprétation des données recueillies, il est ressorti que cette application demeure nébuleuse dans la mesure où, en dépit du fait que toutes les constitutions du pays en avaient fait cas, la mesure a été lancée de manière brusque, d'où la survenue des conséquences liées à l'impréparation et au manque d'intégration préalable des parties prenantes à l'action.

Mots-clés : gratuité de l'enseignement, enseignement de base, école, pertinence, nébuleux

Abstract

It should be noted that the history of free primary education in DR Congo is essentially a constitutional notion and therefore relevant, because its objective application offers equal opportunity to all children at school age. to be at school to learn to read, count, write and calculate without paying any fees. In view of this, one question is worth its weight in gold: how does the application of free basic education look in public primary schools in Kinkole, Kinshasa? This is the question at the center of this reflection. After analysis and interpretation of the data collected, it emerged that this application remains nebulous to the extent that, despite the fact that all the country's constitutions had taken note of it, the measure was launched abruptly, hence the occurrence consequences linked to unpreparedness and lack of prior integration of stakeholders in the action.

Keywords : relivence, free education, primary education, school, hazy

INTRODUCTION

L'intérêt que l'on accorde au secteur de l'éducation en RDC, n'est pas à démontrer. Car depuis, la constitution du 01/08/1964, appelée communément *constitution de Luluabourg*, avait réglé de manière claire le droit à l'éducation.¹ L'article 33 de ladite constitution consacrait expressément le caractère obligatoire et gratuit de l'enseignement de base lorsqu'il stipule « Tous les Congolais ont droit à l'éducation. Les parents ont par priorité, le droit de choisir le genre de l'éducation à donner à leurs enfants. L'enseignement est gratuit et obligatoire jusqu'au niveau d'études et l'âge prévu par la loi ». ² Pendant la deuxième République, la constitution du 18 février 2006 promulguée par l'ancien président de la RDC Joseph Kabila Kabange a réaffirmé, à l'image de la constitution de Luluabourg, le caractère obligatoire et gratuit de l'enseignement primaire. Par deux fois, le chef de l'État Felix Tshisekedi est revenu en la faisant une priorité dans son projet de société, le jour de son investiture et celui de sa prestation de serment en 2019. C'est autour de l'application de cette disposition constitutionnelle, et particulièrement à Kinshasa dans la commune de N'Sele, la cité de Kinkole que la présente étude s'accorde une attention pour réaliser une investigation scientifique.

Au regard de ce qui précède, il nous traverse à l'esprit quelques préoccupations dont l'économie se résume en ces propos interrogatifs : quel est l'état des lieux de l'application de la

¹ B. BOMANDEKE BONYEKE « Le parlement congolais sous la constitution du 24 juin 1967. Expression de la dictature ou quête de la démocratie ? », in SHOMBA KINYAMBA S. (sous-dir), *Quelques singularités congolaises. Enjeux, compris et reconfiguration sociale*, Paris, L'Harmattan, 2019.

² C. LUBOYA *Gratuité et obligation de l'éducation de base en RD du Congo : Concepts, Fondations juridiques, Pratiques, Défis et Perspectives*, Mémoire de DEA, Kinshasa, UPN, 2014, p.23

gratuité de l'enseignement dans des écoles primaires publiques de Kinkole ? Est-elle une réussite ou un échec ? En cas d'échec, comment rectifier le tir à l'avenir ?

Cette étude s'articule en quatre points : la démarche méthodologique suivie lors du recueil et de l'analyse des données, un bref aperçu historique sur la gratuité de l'enseignement de base en RDC, la discussion des résultats de l'enquête, les perspectives d'avenir sur la politique de la gratuité de l'enseignement de base. Une brève conclusion met un terme à ce travail.

I. DEMARCHE METHODOLOGIQUE SUIVIE

La réalisation de cette étude a été rendue possible grâce à l'usage d'une méthodologie ayant fait objet, pour être complet, de deux approches : qualitative et quantité. La première a permis de saisir les contours de la question en identifiant les éléments constitutifs de l'explication du problème. La seconde approche a, à son tour, étendu notre horizon sur la dispersion des avis qualitatifs exprimés sur la population mère à travers l'échantillon prélevé. Ce qui, heureusement, nous a permis de tirer des conclusions conséquentes. En rapport avec la première (qualitative), les techniques d'observation, d'interview et documentaire ont été mises à contribution, alors que pour l'autre approche quantitative, c'est la technique de questionnaire qui a été exploitée.

Toutes les données recueillies ont été analysées sous la voie tracée par l'analyse stratégique ; ce qui nous a permis de considérer les écoles comme des organisations en part entière au sein desquelles opèrent divers acteurs pourvus des pouvoirs et développant chacun, des stratégies pour atteindre les objectifs formellement collectifs. L'éclairage de cette analyse a été renforcé par l'exploitation des postulats de la théorie de désavantage qui considère que, les victimes (enseignants, élèves, parents) affichent des attitudes et comportements repulsifs vis-à-vis du bureau dûment ciblé (gouvernement congolais).

II. BREF HISTORIQUE DE L'ENSEIGNEMENT DE BASE EN RDC

La présente étude livre des témoignages sur la pertinence de l'application de la gratuité de l'enseignement primaire dans le secteur public à Kinkole. Pour se faire, des interviews approfondies organisées avec les coordonnateurs des écoles conventionnées catholiques, les inspecteurs, les chefs d'Etablissements, les enseignants et les représentants des associations des parents d'élèves, tous participants à la deuxième table ronde de 2019 nous ont permis de recueillir les informations évidentes et crédibles sur le préalable de l'application de la gratuité de l'enseignement primaire dans des écoles primaires publiques de Kinkole. A première vue, la gratuité de l'enseignement de base est pertinente. Dès son lancement par le régime politique actuel, elle a été, d'après nos informateurs, bien accueillie. C'est une nécessité citoyenne consacrée dans la constitution de la RDC à son article 43 alinéa 4.

La décision de son application a permis à tous les enfants qui la désirent, sans distinction, de fréquenter l'école dans le but d'être socialisés sans payer un seul sou. Avec la gratuité, l'Etat congolais a essayé de prendre en charge l'enseignement primaire dans l'esprit de la constitution nationale. Dans ce sens, le gouvernement, acteur principal, devrait s'employer à fond pour pacifier cette application en vue de ne pas fragiliser outre mesure, le système éducatif national.

III. ANALYSE DES RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE

La présente analyse se fait sur deux volets. Au premier, nous synthétisons, de manière critique, les avis qualitatifs et au second volet, nous les confrontons aux statistiques dégagées de l'enquête quantitative.

Sous l'angle qualitatif, l'enquête de terrain menée a clairement révélé que l'application de la mesure de gratuité par le pouvoir actuel, se présente comme un coup d'éclat pour attirer l'attention de tout le monde sans tenir compte des résolutions prises à la table ronde de 2019. D'où son application reste encore nébuleuse sur toute l'étendue de la République, en général, et dans la cité de Kinkole, en particulier.

De notre analyse, sont ressorties diverses positions exprimées par les acteurs selon leurs intérêts respectifs. Pour le gouvernement (initiateur) le fait que l'année scolaire 2019-2020 soit allée jusqu'à son terme, a été considéré comme un succès malgré des insuffisances manifestes

enregistrées. Cette position a été également soutenue par certains parents pour qui, cette décision est prise pour une aubaine. Il s'agit là, des parents parmi les plus pauvres financièrement et même sur le plan culturel, car l'essentiel pour eux, est de voir leurs enfants fréquenter l'école peu importe la qualité de la formation moins encore, les conditions de cette formation. À ceux-ci, s'ajoutent des militants des partis politiques au pouvoir qui, à tout prix, soutiennent sans esprit critique toutes les actions initiées par leur pouvoir.

Contrairement à cette catégorie des parents, il existe ceux qui, malgré la gratuité qui les trouvent dans un contexte de pauvreté, ont la lucidité d'apprécier la qualité de l'enseignement dispensé à leurs enfants. Pour preuve, certains parents ont décidé, au regard de la promiscuité dans les salles de classe et de la démotivation des enseignants du secteur public, d'inscrire leurs enfants dans des écoles privées parmi les plus viables. Cette réalité a, davantage, bouleversé les budgets des familles qui, avant, payaient moins cher dans des écoles publiques par rapport à ce qu'ils payent désormais chez les privés.

En dehors de ces cercles, voyons ce que les chefs des Etablissements, les enseignants et les administratifs ont déclaré sur l'impact de l'application brusque de la décision de la gratuité a eu pour effets.

Commençons par les chefs d'Etablissement. Ces derniers ont critiqué négativement cette décision politique, car elle n'a pas observé les préalables requis. Non seulement que des études en amont n'ont pas été faites pour que l'on puisse se prononcer sur la faisabilité, mais elle n'a pas non plus été complète. A titre illustratif, les frais de fonctionnement ont été sous-évalués et irrégulièrement versés ; alors que jadis, c'est l'école qui gère ses ressources (reçues de la contribution des parents) et avait le pouvoir de contrôle aussi bien sur ces fonds que sur le personnel dans leurs prestations. Mais, depuis que cette gratuité a été décrétée, on constate la dilution de l'autorité des gestionnaires des écoles sur les enseignants. Cela se comprend bien dans la mesure où, ces derniers se trouvent présentement dans un état d'instabilité financière. Cette situation est pareille à celle de nombreux membres du personnel administratif.

Cette gratuité a aussi amplifié la démotivation des agents nouvelles unités qui, malgré tout, se retrouvaient tant soit peu. Pourtant, ils sont très nombreux et travaillent depuis plusieurs années.

Pour une critique moins fragmentée et constructive, rappelons dès l'entrée à la matière qu'aucune résolution prise lors de la table ronde de 2019, n'a été prise en compte lorsque l'application de la gratuité intégrale a été décrétée. Tout est donc parti de ce départ raté.

En effet, des résultats obtenus sous l'angle de l'approche quantitative consacrent les avis qualitatifs synthétisés ci-haut. Globalement, l'enquête menée a établi l'échec de l'application de la gratuité de l'enseignement de base du secteur public à Kinkole (90,22%).

De manière expresse, voyons comment se trouve éclaté cet avis global en tenant compte de chaque préoccupation importante rendue par les questions posées à nos enquêtés. Il s'est agi notamment :

- de savoir si l'application de la mesure de la gratuité de l'enseignement de base du secteur public aurait entraîné des inconvénients, 93,07% des sujets interrogés ont répondu par l'affirmative. Bien plus, ils ne se sont pas contentés d'une simple affirmation, car ils ont aligné des indicateurs observables ci-après : la baisse de la qualité de l'enseignement ; la surpopulation scolaire (d'ailleurs, plusieurs autres millions de virtuels élèves chôment encore à la maison à cause de l'insuffisance des infrastructures) ; la surcharge de travail des enseignants et pour finir, près de la moitié des répondants ont considéré que toutes ces constations qui limitent les effets positifs visés par la gratuité sont à combiner plutôt que de les considérer séparément ;
- de déterminer la plus grande victime de l'application désappointée de la gratuité précitée a été le deuxième point de cette analyse. À ce sujet, l'enquête a révélé que toutes les catégories des personnes impliquées dans l'application de la mesure de gratuité sont victimes de celle-ci. Toutefois, de façon décroissante, l'enquête affiche en premier lieu, les élèves dans la hauteur de 68,58% d'opinions exprimées et les enseignants, en tant que victimes aussi, se pointent en

deuxième position avec 24,51% d'opinions exprimées. Ce qui est bien dommage, car il n'y a pas d'école sans enseignants ayant le cœur à l'ouvrage et sans élèves motivés et bien encadrés.

En outre, il faut ici évoquer le fait que l'année scolaire 2020-2021 a été ni plus ni moins, hypothéquée malgré l'autoritarisme déployé par le ministère de tutelle qui tenait à tout prix à ce qu'elle reprenne alors que des remous profonds couvaient dans les rangs du personnel de l'enseignement de base. À ce sujet, des syndicalistes-enseignants notamment du secteur des écoles conventionnées catholique se sont retrouvés désactivés (salaire bloqué par le gouvernement). Malgré cela donc, les pressions de plusieurs genres ont été engagées par les victimes (des mouvements de grève, la loi de moindre effort traduite par des retards, de l'absentéisme, des longues conversations entre enseignants pendant les heures de travail, le manque de préparation des leçons, une lâcheté dans le respect des horaires des cours, etc. C'est ici que s'extériorise encore davantage la lumière apportée à cette étude par la théorie de *désavantage*. Il s'agit là du contrevenant de la part du personnel de l'enseignement primaire qui a pris le gouvernement comme adversaire cible.

Bien plus, nous ne saurions omettre les réactions des élèves de certaines écoles à ce sujet. L'histoire se rappellera que de nombreux enfants se sont donnés pour tâche, dans le but de ne pas rater leur année scolaire, d'organiser des marches avec comme slogans : *nos parents n'ont pas renoncé de nous prendre en charge. Nous refusons d'être une génération sacrifiée*. Ces marches comme ces cris, ont eu, entre autres, comme point de chute le siège du Parlement congolais. Jusqu'à ce jour, malheureusement, aucun changement notable n'a été enregistré. Tout reste encore à rebâtir et à bâtir, car les pensionnaires de l'enseignement de base demeurent sans état d'âme porteur de travail, d'accomplissement de soi.

- de classer les facteurs qui bloquent la scolarisation de tous les enfants du Congo. Commençons par relever le paradoxe qui existe entre le modique budget alloué au secteur de l'éducation de base face à la multitude de problèmes qui attendent des solutions efficaces et durables pour baliser le système de formation dans le pays. Arrêtons-nous un instant sur ce budget. De manière générale, l'éducation de base se retrouve dans la même fourchette que l'enseignement supérieur et universitaire ; l'enseignement primaire, secondaire et technique, l'enseignement non formel et la formation professionnelle. Ensemble tous ces secteurs de l'éducation nationale ensemble se sont vus attribuer respectivement 15,7% du budget national en 2017, 11,3% en 2018 et 17,80% en 2019. De manière spécifique, l'éducation de base qui est au centre de la présente étude s'est vue allouer 0,58% du budget nationale de 2019.

Pour éclairer davantage la lanterne de nos lecteurs sur les dimensions financières qui entourent la question de la gratuité de l'enseignement de base, retenons que sur le plan financier, la gratuité de l'enseignement de base pour une année vaut une somme de 2.112.556.318 dollars américains que l'Etat congolais devrait verser aux écoles par année pour que l'application de la gratuité soit effective. Ce qui malheureusement, s'emparerait de quasiment la moitié du budget national. Une utopie !

- Au-delà du pourcentage, ce budget devient encore dérisoire lorsqu'on sait que le budget global de la République n'atteint habituellement pas cinq milliards de dollars au terme de l'exercice concerné. Allez-y comprendre, quel impact, un tel budget peut-il avoir sur les conditions de vie et de travail du personnel de ce cycle de formation ?

Bien plus, d'autres facteurs et pas de moindre, sont à ajouter sur cette liste d'handicaps. Il s'agit : du déficit des infrastructures scolaires (32,49%) ; du coût élevé des fournitures scolaires (8,2%) ; de la culture de famille nombreuse (4,1%). Il faut noter à ce propos que pour 55,21% des répondants à l'enquête menée, tous les facteurs évoqués ci-dessus doivent être combinés au lieu d'être pris séparément

- Les prémices constituées par les résultats déjà repris au regard des préoccupations ci-haut conduisent à la conclusion générale de la présente analyse dont le texte a été introduit par le fait de l'échec de l'application de la mesure de la gratuité considérée par nos informateurs comme

précipitée, décision politique populiste. Ce qui nous reste à faire remarquer, c'est de nous prononcer sur comment rectifier le tir à l'avenir ?

IV. PERSPECTIVES D'AVENIR SUR LA POLITIQUE DE LA GRATUITÉ DE L'ENSEIGNEMENT DE BASE

Le gouvernement doit allouer un budget conséquent pour accompagner la gratuité. Appliquer sans condition les résolutions de la Table Ronde 2019. Renforcer les capacités du personnel de l'enseignement de base. Améliorer de façon notable les conditions socio-professionnelles des enseignants. Régulariser la situation professionnelle des nouvelles unités (N.U). Respecter les promesses, car 'promettre' sans réaliser réduit à néant la crédibilité d'un Etat. Construire des nouvelles écoles au standing de l'UNESCO. Mettre en place une politique du travail décent ; en faire un processus échelonné ; organiser les assises avec tous les partenaires de l'enseignement. Par contre, pour les enseignants prendre l'enseignement pas comme une *corvée*, moins encore un *commerce* mais comme un métier noble qu'on rend à la nation. Deumerer à tout jamais un modèle pour ses élèves. Et pour les parents d'élèves : Se constituer en lobbying pour des plaidoyers costauds auprès de l'autorité de tutelle des écoles publiques. Dénoncer les mauvaises habitudes constatées dans le chef des enseignants. Faire le suivi des élèves au retour des écoles. S'engager pour une formation de qualité pour faire des élèves des citoyens utiles pour la République. Que faut il conclure ?

CONCLUSION

La gratuité de l'enseignement primaire en RD Congo : de la pertinence à son application. Etude menée dans des écoles primaires publiques à Kinkole de 2019-2021, tel est le thème développé dans ce travail. Au centre de cette étude, s'insèrent les propos interrogatifs ci-après : quel est l'état des lieux de l'application de la gratuité de l'enseignement de base dans les écoles primaires de Kinkole ? Est-elle une réussite ou un échec ? En cas d'échec, comment rectifier le tir à l'avenir ?

Partant de la méthodologie exploitée, tant sur le cadre de production et d'analyse des données que dans l'auscultation théorique, les résultats de cette étude attestent, indicateurs à l'appui, que la gratuité de l'enseignement initié par le régime en place, bien qu'étant constitutionnelle et souhaitée, est un échec, car son application reste nebuleuse.

Plusieurs points le démontrent partant de son caractère immédiat en termes d'application, c'est le cas de la non considération des conclusions et recommandations arrêtées lors de la Table Ronde y relative de 2019, de l'absence d'une étude de faisabilité en amont et inclusives de tous les principaux partenaires, etc... jusqu'aux résultats fondés sur la qualité de la formation des élèves, sur le degré de démobilisation du personnel tant enseignant qu'administratif (grèves à répétition, loi de moyen d'effort). Un autre acte patant d'échec c'est ce mouvement en sens inverse qui pousse de nombreux parents de Kinkole, sociés de la bonne formation de leurs enfants, à les retirer des écoles publiques où le taux des frais de scolarité furent déjà, à l'époque quand même abordable, pour les faire inscrire désormais dans les écoles privées où l'on paye jusqu'à trois fois plus cher.

Aussi, la présente étude recommande-t-elle, si l'Etat congolais tient réellement à réussir l'application de la mesure de gratuité de frais au niveau de l'enseignement de base, les dispositions suivantes : organiser des assises importantes et crédibles avec tous les partenaires de l'enseignement ; ériger des infrastructures scolaires viables et en nombre suffisant ; faire échelonner le processus de cette application et mettre en place une politique de travail décent. C'est là, le prix à payer au lieu de se complaire dans le populisme politique. Il est temps, voire plus que temps, de mettre un terme à des pratiques qui consistent à allouer des budgets modiques à ce secteur de base, proférer des intimations à l'endroit des enseignants et surtout de leurs syndicalistes, de les bourrer des promesses chimériques notamment en ce qui concerne la rémunération des nouvelles unités et le réajustement salarial conséquent.

Cette recherche n'a aucunement l'ambition d'avoir épuisé tous les contours du dossier à la fois complexe et délicat qu'est la gratuité de l'enseignement de base dans un pays frappé par une crise multiforme récurrente. Toutefois, sa modeste contribution se fonde sur une étude de cas (cité de Kinkole). Donc, les données ont été tournées et de retournées dans un espace maîtrisable. Il est

évident que Kinkole est un quartier urbano-rural et on doit se garder, de généraliser les conclusions tirées sur l'ensemble de la ville de Kinshasa et, encore moins de la RD Congo. D'autres études plus ambitieuses et même plus professionnalisées appuyées par des fonds de recherche conséquents, pourraient, nous en sommes sûr, étendre, rectifier ou consolider les résultats livrés ce jour.

BIBLIOGRAPHIE

- BARBUSSE, B et GLAYMANN, D., *Introduction à la sociologie*, Paris, Foucher, 2004.
- BOMANDEKE BONYEKE « Le parlement congolais sous la constitution du 24 juin 1967. Expression de la dictature ou quête de la démocratie ? », in SHOMBA KINYAMBA S. (sous-dir), *Quelques singularités congolaises. Enjeux, compris et reconfiguration sociale*, Paris, L'Harmattan, 2019.
- KANDOLO, P-F, *La gratuité de l'enseignement primaire en RD Congo. Contribution à la mise en œuvre des mécanismes spécifiques*(D.E.S), Université de Nantes, 2007.
- DURKHEIM, E., *L'éducation morale*, Paris, éd. Fabert, 2005.
- LUBOYA, C. *Gratuité et obligation de l'éducation de base en RD du Congo : Concepts, Fondations juridiques, Pratiques, Défis et Perspectives*, mémoire de DEA, Kinshasa, UPN, 2014.
- *Loi-cadre n°14/004 du 11 février 2014*, art 72-75.
- MIALARET, G., *Vocabulaire de l'éducation*, Paris, Dalloz, 1973,
- RIUTORT, P., *Précis de sociologie*, Paris/L, PUF, 2014.
- ROBERT, P., *Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française*, T1, Paris, Robert, 1972.